

Tarifs FSP à partir du 1^{er} février 2020

Décision du Comité du 08.09.2017 (toutes les informations sont en CHF).

1. OCTROI DES TITRES DE FORMATION POSTGRADE

1.1 Titres de spécialisation FSP et titres postgrades fédéraux via FSP

Prestation	Valable dès le 01.04.2018
Titre de spécialisation FSP	
<ul style="list-style-type: none"> Titre de spécialisation FSP (cursus reconnu par la FSP sans accréditation de la Confédération) pour les membres, y compris examen approfondi du dossier. 	550.-
Deuxième et troisième présentations des dossiers	
Traitement complémentaire via la Commission des Titres en cas de dossiers incomplets.	Chaque présentation supplémentaire 200.-
Titre postgrade fédéral en psychothérapie¹	
<ul style="list-style-type: none"> Titre postgrade fédéral pour les membres (avec diplôme délivré par une filière de formation postgrade accréditée pour laquelle la FSP est organisation responsable) 	120.--
<ul style="list-style-type: none"> Titre postgrade fédéral pour les non-membres (avec diplôme délivré par une filière de formation postgrade accréditée pour laquelle la FSP est organisation responsable) 	120.--
Titre de spécialisation FSP en psychothérapie (FSP en tant qu'organisation responsable)	
<ul style="list-style-type: none"> Titre de spécialisation FSP additionnel au titre postgrade fédéral (avec diplôme délivré par une filière de formation postgrade accréditée pour laquelle la FSP est organisation responsable) 	40.--
Titre de spécialisation FSP en psychothérapie (organisation responsable autre que la FSP)	
Titre de spécialisation FSP additionnel au titre postgrade fédéral pour les membres :	80.--
<ul style="list-style-type: none"> Avec diplôme délivré par une filière de formation postgrade accréditée dont l'organisation responsable est autre que la FSP Avec une reconnaissance en psychothérapie délivrée par la PsyCo Avec un titre de spécialisation délivré par une autre association professionnelle 	

¹ Aux frais administratifs de liés à l'examen du dossier par l'organisation responsable (120 CHF) s'ajoutent les émoluments exigés par l'OFSP (soit 250 CHF).



Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
Fédération Suisse des Psychologues
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

1.2 Certificats de qualification complémentaire FSP

Prestation	Valable dès le 01.04.2018
Certificat de qualification complémentaire pour les membres, y compris examen approfondi du dossier	400.--

2. TARIFS POUR LA RECONNAISSANCE FSP DE CURSUS DE FORMATION POSTGRADE

Prestation	Tarif	
Procédure de reconnaissance de cursus de formation postgrade pour le titre de spécialisation FSP (y compris la reconnaissance de l'organisation de formation postgrade)	Le prestataire est une association affiliée à la FSP Premier paiement : 3'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise) Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans) : 2'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise)	Autres prestataires Premier paiement : 5'000.-- (plus d'éventuels rapports d'expertise) Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans) : 3'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise)
Procédure de reconnaissance de cursus de qualification complémentaire (y compris la reconnaissance de l'organisation de formation postgrade)	Le prestataire est une association affiliée à la FSP Premier paiement : 2'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise) Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans) : 1'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise)	Autres prestataires Premier paiement : 4'000.-- (plus d'éventuels rapports d'expertise) Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans) : 2'000.- (plus d'éventuels rapports d'expertise)

3. TARIFS FSP RELATIFS À L'ACCRÉDITATION CONFORMÉMENT À LA LPSY (Tarifs de la FSP en tant qu'organisation responsable²)

Prestation	Tarif	Remarques
FSP en tant que « organisation responsable » en vue de l'accréditation fédérale de cursus de formation postgrade conformément à la LPsy	Prestataire de formation postgrade <i>Tarif pour la 1^{ère} année: 4'000.-</i> (plus d'éventuels rapports d'expertise) <i>Tarif pour la 2^{ème} année: 2'000.-</i>	Les tarifs pour la réévaluation après 7 ans seront déterminés par le Comité à une date ultérieure.
<i>A noter: des coûts supplémentaires peuvent être facturés séparément après un préavis</i>	<i>Tarif pour la 3^{ème} année: 1'000.-</i> <i>Tarif à partir de la 4^{ème} année: 1'000.--</i>	

4. AUTRES TARIFS

Prestation	Valable dès le 01.04.2018
Remplacement de l'exemplaire d'un titre/certificat	
<ul style="list-style-type: none"> Pour les membres Pour les non-membres 	<p>100.- 150.-</p>
Inscription dans la liste Santésuisse/OFAS	
<ul style="list-style-type: none"> Psychothérapeutes (membres au bénéfice d'un titre fédéral reconnu et d'un droit de pratique) Psychothérapeutes (non-membres au bénéfice d'un titre fédéral reconnu) 	<p>gratuit</p> <p>500.--</p>
Frais extraordinaires	
Des frais supplémentaires pour des prestations de conseils, des clarifications détaillées et un volume de travail inhabituel, etc. peuvent être facturés séparément et au prix coûtant après préavis ou d'un commun accord	Sur demande

1^{er} février 2020

² Additionnels aux tarifs prévus par la Confédération pour l'accréditation.